



Question contrôle technique

Par **fox33**, le **22/05/2016** à **19:03**

Bonjour,

A l'heure actuel je suis en Angleterre avec mon véhicule.

Le contrôle technique de ma voiture est périmé depuis 1 mois.

Je rentre en France courant juin.

Sachant que mon contrôle est périmé qu'est-ce que je risque ?

Puis-je avoir un délai supplémentaire ou "une excuse", le temps de rentrer chez moi et de faire le contrôle ?

Sachant que mon cas de figure est peu particulier...

Merci pour vos réponses.

Bonne journée.

Par **LESEMAPHORE**, le **22/05/2016** à **20:04**

Bonjour

Pas d'excuse recevable.

Vous prenez rendez vous avec un contrôleur du port d'arrivée en France .

Sinon vous encourez une contravention de classe 4 bis , immo du VL , saisie du CI , autorisé à circuler pendant 7 jours pour effectuer le CT .